

## 23 - Signature d'un Contrat d'Aménagement et de Développement Durable avec la Région Franche-Comté - Information - Demande de subventions

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** La Région Franche-Comté a adopté en 2014 de nouvelles modalités de contractualisation afin de mettre en œuvre la politique territoriale pour la période 2015-2020.

Elle souhaite évoluer progressivement vers une contractualisation à l'échelle des périmètres de SCoT qui constituent des périmètres cohérents au regard des nouveaux enjeux de l'aménagement. Dans l'attente, le périmètre du SCoT partiel de l'agglomération bisontine composé du Grand Besançon, de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois et de la Communauté de Communes du Val Marnaysien a été retenu pour la signature d'un «contrat territorial unique» composé de deux enveloppes distinctes :

- une destinée à la CAGB et à la Ville de Besançon,
- une aux communautés de communes couvertes par le SCoT.

L'enveloppe globale de financements pour l'agglomération bisontine a ainsi été fixée pour la période 2015-2020 à 3 M€ (et à 253 259 € pour les 2 communautés de communes).

Cette contractualisation de 6 ans est élaborée en deux phases : 2015-2017 et 2018-2020, dans le but de prendre en compte les opérations prêtes à démarrer et celles à plus longue échéance. Ces deux périodes permettront, d'une part d'éviter des avenants et prendre en compte l'évolution des choix possibles à terme en matière de priorisation et d'avancement de projets, et d'autre part d'envisager une évolution du SMSCoT, actuellement non compétent en matière de contractualisation.

La période 2015-2017 constitue donc une période de transition, avec un contrat conclu entre la Région d'une part, le Grand Besançon et les communautés de communes du Val Saint-Vitois et du Val Marnaysien d'autre part.

Cette contractualisation porte sur le financement d'actions relevant d'un PCET (Plan Climat Energie Territorial), des équipements structurants de services (équipements culturels, sportifs et de loisirs, petite enfance,...) et des aménagements autour des secteurs d'intérêts régionaux (notamment gares, lycées).

En parallèle, des dispositifs au fil de l'eau (ingénierie, urbanisme durable dont reconversion des espaces dégradés), des appels à projets (Territoires à énergie positive...) ou des appels à manifestation d'intérêt (Bourgs-Centres, rénovation énergétique des copropriétés, ZAE vieillissantes,...) seront également lancés hors contractualisation, par la Région.

Le contrat s'articule autour d'une stratégie conjointe de la Région et du territoire du SCoT, comportant les axes suivants :

- Axe 1 - L'attractivité : mettre les atouts du territoire à son service
- Axe 2 - Construire un territoire au service d'un projet de société
- Axe 3 - Gérer durablement les ressources du territoire.

Pour la première période de contractualisation, objet de la présente délibération, la Région s'engage sur un soutien du territoire Grand Bisontin, à hauteur de **1 491 187 €**, dont 909 187 € pour des projets portés par la Ville de Besançon et 582 000 € pour le Grand Besançon (auxquels s'ajoutent, hors enveloppe, 89 065 € de subventions de fonctionnement pour la réalisation d'études de potentiel dans le cadre du PCAET).

La liste des projets retenus pour la première contractualisation 2015-2017 et des financements prévisionnels de la Région est présentée ci-après :

OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	SUBVENTION REGIONALE	
				Investissement	Fonctionnement (hors enveloppe)
<b>L'ATTRACTIVITE : METTRE LES ATOUTS DU TERRITOIRE A SON SERVICE</b>					
Conforter les savoir-faire	Bio Innovation sur Témis Santé	CAGB	2 200 000 €	440 000 €	
Développer les filières liées au développement durable	Projet de développement du secteur Nord BFC TGV via une plateforme technologique éco-innovation (résultat étude de faisabilité fin 2015)	CAGB	Attente d'éléments complémentaires sur l'opération		
Inscrire les grands équipements comme vecteurs d'attractivité	Requalification de l'avenue Gaulard	Ville de Besançon	375 000 €	75 000 €	
<b>CONSTRUIRE UN TERRITOIRE AU SERVICE D'UN PROJET DE SOCIETE</b>					
Développer la dynamique culturelle, sportive et récréative	Création d'un terrain synthétique de football aux Orchamps	Ville de Besançon	583 000 €	116 600 €	
	Aménagement du rez-de-chaussée du Bastion de Bregille	Ville de Besançon	666 667 €	133 333 €	
Redynamiser les cœurs de villages et quartiers de ville	Poursuite du projet du pôle des Tilleuls - Nouvelle salle polyvalente et restructuration de la MJC / crèche halte garderie	Ville de Besançon	2 921 270 €	584 254 €	
<b>GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE</b>					
Tendre vers une plus grande sobriété énergétique	Analyse de la fonction urbaine des espaces publics sur le territoire de l'agglomération bisontine	CAGB	50 000 €	20 000 €	
	Réalisation d'une étude sur les P+R hors Ville de Besançon, couplées avec la question des aires de co-voiturage	CAGB	40 000 €	16 000 €	
	Itinéraire centre de la Commune de Saône - Gare de Saône	CAGB	210 000 €	42 000 €	
	Itinéraire Palente - Commune de Roche-lez-Beaupré - véloroute	CAGB / VB	180 000 €	36 000 €	
	Itinéraire commune d'Ecole Valentin - giratoire de Pirey	CAGB	45 000 €	9 000 €	
	Itinéraire Prés de Vaux (Besançon) - Commune de Chalezeule	CAGB / VB	85 000 €	17 000 €	

OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	SUBVENTION REGIONALE	
				Investissement	Fonctionnement (hors enveloppe)
Rechercher une réelle efficacité énergétique	Mise en place d'un logement témoin «mobile» pour délocaliser le logement pédagogique 13 éco	CAGB	10 000 €	2 000 €	
Développer des énergies renouvelables	Etude du potentiel géothermique	CAGB	47 663 €		19 065 €
	Etude du potentiel hydroélectrique	CAGB	50 000 €		20 000 €
	Etude du potentiel méthanisation	CAGB	50 000 €		20 000 €
	Etude du potentiel solaire	CAGB	75 000 €		30 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 491 187 €</b>	<b>89 065 €</b>

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable qui sera signé par le Grand Besançon avec la Région Franche-Comté, dans le cadre de la nouvelle politique régionale d'aménagement du territoire,

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux actions retenues dans le cadre du CADD auprès de la Région.

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques, des abstentions, des oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme ROCHDI, Mme MAILLOT, Mme VIGNOT, M. BONTEMPS et M. GROSPERRIN n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.*